



FORMATION AIDE-SOIGNANT

Code RNCP : 40692

AUX IFMS D'ALBI

SOMMAIRE

LE MÉTIER D'AIDE-SOIGNANT

- ▶ Fiche ONISEP P.4
- ▶ Les compétences d'un aide-soignant P.5

LA FORMATION

- ▶ Contenu de la formation P.6-7
 - Enseignement théorique P.6
 - Enseignement clinique P.7
- ▶ Formation initiale P.8
 - Formation en alternance P.8
 - Finalités de la formation P.8-9
- ▶ Projet pédagogique P.9
 - Dispositif d'Aide à la Réussite P.9
 - Environnement capacitant P.9
- ▶ Étudiant étranger P.10
 - Coût de la formation P.10
- ▶ Aides financières P.11
 - Bourses d'études sanitaires et sociales P.11
 - Rémunération Région P.11

MODALITÉS D'ADMISSION EN IFAS

- ▶ Inscription P.12
- ▶ Obligations vaccinales P.13

VIE DE L'ÉLÈVE

- ▶ La ville d'Albi P.14
 - Les IFMS d'Albi P.14
 - Se déplacer P.14
- ▶ Sport P.15
 - Se divertir P.15
 - Se restaurer P.15

NOUS CONTACTER

- ▶ Accueil, scolarité aide-soignante, secrétaire CFA P.16
 - Plan, adresse P.16

LE MÉTIER D'AIDE-SOIGNANT

UN ASSISTANT

Sous la responsabilité de l'infirmier, l'aide-soignant s'occupe de l'hygiène et veille au confort physique et moral des malades. Au quotidien, il aide les patients à effectuer leur toilette et à s'habiller. Certains malades doivent rester à jeun avant une opération, d'autres suivent un régime particulier. Il vérifie donc les consignes avant de préparer les chariots de repas.

UN ACCOMPAGNANT

L'aide-soignant accompagne dans leurs déplacements les personnes privées d'autonomie. Il les aide à s'asseoir, à se nourrir, à sortir de leur lit. Son travail s'étend à certaines tâches d'entretien comme le changement de la literie et du linge, ainsi que le nettoyage et le rangement des chambres et des espaces de vie.

DES SOINS LIMITÉS

Contrairement à l'infirmier, l'aide-soignant ne donne pas de médicaments et n'effectue pas de soins médicaux. Installer une perfusion, par exemple, ne rentre pas dans ses attributions. En revanche, il est capable de mesurer les paramètres vitaux (pression artérielle, température, rythme respiratoire, mensurations ...) en utilisant des outils spécifiques.

LES COMPÉTENCES DE L'AIDE- SOIGNANT

Accompagner et soigner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

Evaluer l'état clinique et mettre en œuvre les soins adaptés en collaboration

Travailler en équipe pluri-professionnelle et traiter des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

Informier et accompagner les personnes et leur entourage, les professionnels et les apprenants

Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

LA FORMATION

CONTENU DE LA FORMATION PARCOURS COMPLET

Le référentiel de formation du 10 juin 2021 conduit au Diplôme d'État d'Aide-Soignant.

Des équivalences de compétences, de blocs de compétences ou des allègements partiels ou complets de certains modules de formation sont accordées aux élèves titulaires des titres ou diplômes mentionnés dans l'article 14.

La formation comporte 44 semaines soit 1540 heures avec :

770h

22 semaines

ENSEIGNEMENT THÉORIQUE EN INSTITUT DE FORMATION

Il comprend :

- 10 modules (693 heures)
- Dispositif d'accompagnement pédagogique API (35 heures)
- Suivi pédagogique individualisé (7 heures)
- Travaux Personnels Guidés TPG (35 heures)

La formation est organisée en 5 Blocs de compétences et 10 modules de formation :

➤ BLOC 1

« *Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale* »

Module 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne (147h)

Module 2 : Repérage et prévention des situations à risque (21h)

➤ BLOC 2

« *Évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration* »

Module 3 : Evaluation de l'état clinique d'une personne (77h)

Module 4 : Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (182h)

Module 5 : Accompagnement de la mobilité de la personne aidée (35h)

➤ BLOC 3

« *Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants* »

Module 6 : Relation et communication avec les personnes et leur entourage (70h)

Module 7 : Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs (21h)

➤ BLOC 4

« *Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention* »

Module 8 : Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés (35h)

➤ BLOC 5

« *Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques* »

Module 9 : Traitement des informations (35h)

Module 10 : Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques (70h)

La formation en milieu professionnel comprend quatre périodes de stages à réaliser en milieu professionnel. Ces périodes peuvent être effectuées dans différentes structures employeurs, publiques ou privées, du champ sanitaire, social ou médico-social, en établissement, en hospitalisation à domicile ou dans les services d'accompagnement et d'aide à la personne.

Le parcours de stage comporte au moins une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique, et une période auprès de personnes âgées.



Trois stages de cinq semaines visent à explorer les trois missions suivantes de l'aide-soignant :

- 1** Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie.
- 2** Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences.
- 3** Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel dans différents contextes comme la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est en phase aiguë et la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est stabilisé.

Un stage de sept semaines, réalisé en fin de formation et précédant la dernière semaine de formation, permet :

- L'exploration ou la consolidation du projet professionnel
- Le renforcement des compétences de l'apprenant afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

Ce stage doit être réalisé en continu et ne peut être fractionné.



Au cours de ces stages, l'élève s'acculture aux expériences de travail de nuit et de week-end.

Weekend

Une convention de stage est signée entre l'apprenant, le directeur de l'institut de formation et la structure d'accueil en milieu professionnel.



L'enseignement clinique exige votre mobilité sur le Tarn.



Vous avez la possibilité de réaliser la formation aide-soignante en initiale ou en alternance :

FORMATION INITIALE Durée : 11 mois

Les élèves articulent leur formation entre périodes d'enseignement théorique, et d'enseignement clinique.

FORMATION ALTERNANCE Durée : 18 mois

Les IFMS d'Albi possèdent leur Centre de Formation d'Apprentis et proposent de réaliser la formation via un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Les élèves en contrat d'alternance articulent leur formation entre périodes d'enseignement théorique, d'enseignement clinique et du temps chez leur employeur.

Le candidat doit trouver son employeur.

Il faut qu'à l'intérieur de la structure il y ai déjà un professionnel aide-soignant.

Une liste d'employeurs potentiels est mise à jour régulièrement sur notre site internet. (www.ifmsalbi.fr)

Si le candidat rencontre des difficultés pour trouver un contrat d'alternance, il peut nous en faire part afin que l'on puisse l'accompagner dans les meilleures conditions.



FINALITÉS DE LA FORMATION

La finalité de la formation est de former des professionnels(elles) compétents(es), capables d'offrir à la population des soins de qualité, dans tous les secteurs d'activité, en respectant les aspects éthiques et juridiques de la profession.



La certification mise en place par l'arrêté du 10 juin 2021 vise à répondre aux évolutions du rôle de l'aide-soignant. En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Le Diplôme d'État d'Aide-soignant atteste de l'acquisition des compétences requises pour exercer la profession d'aide-soignant et de la validation des 5 blocs de compétences. Il vous permettra d'acquérir les connaissances et les compétences requises pour organiser et réaliser les différentes activités attendues d'un professionnel.

A l'issue de votre formation, vous serez capable de :

- ✓ Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale et dans le respect de son projet de vie
- ✓ Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences
- ✓ Contribuer au raisonnement clinique interprofessionnel et à la prévention des risques.

Le Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant est obligatoire pour permettre l'exercice dans des secteurs variés :

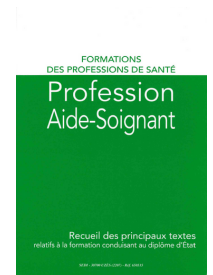
- **Hôpitaux en soins généraux** (médecine, chirurgie, rééducation, réanimation, urgences, bloc opératoire...)
- **Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes** (EHPAD)
- **Foyer d'adultes handicapés...**

PROJET PÉDAGOGIQUE

Les équipes pédagogiques et les professionnels compétents du secteur sanitaire sont responsables de la conception et de la mise en œuvre du projet pédagogique en tenant compte de la réglementation en vigueur et du programme de formation.

L'enseignement théorique et clinique est dispensé sur la base de 35 heures par semaine. La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire. Durant la formation, les apprenants bénéficient de 4 semaines de congés.

À travers la mise en œuvre d'un projet pédagogique efficient et humain, l'IFAS d'Albi accompagne, dans le respect du référentiel de formation national, les élèves aides-soignants dans la réalisation de leurs projets professionnels : être un soignant compétent et épanoui au service des patients.



Quel type de professionnels aide-soignants souhaitons-nous former ?

- Des professionnels compétents, réflexifs et responsables.
- Des professionnels incarnant les valeurs humanistes et répondant aux besoins des structures de soins.
- Des soignants dont les comportements favorisent leur intégration sociale et professionnelle.
- Des personnalités souples et fortes, adaptables et stables, capables d'évoluer en fonction des impératifs.

Notre projet pédagogique doit alors :

- Prendre en compte les besoins en santé de la population.
- Intégrer les évolutions récentes des professions aides-soignantes.
- Proposer des formations en adéquation avec les besoins territoriaux en termes de professionnels de santé.
- Former des soignants aptes à répondre aux attentes des usagers.
- Offrir aux apprenants les outils de leur réalisation professionnelle et individuelle.
- Soutenir efficacement les formateurs et intervenants professionnels dans leur mission pédagogique.

DISPOSITIF D'AIDE A LA RÉUSSITE

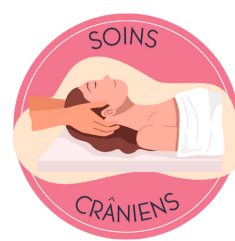
Il s'agit d'un dispositif d'accompagnement personnalisé dont le but est de contribuer à la réussite de l'élève dans son parcours de formation.

Les IFMS d'Albi s'engagent auprès des candidats, de la phase d'information à l'orientation, à assurer un accompagnement personnalisé vers la réussite dès l'entrée en formation.

ENVIRONNEMENT CAPACITANT

Parce que la santé et le bien-être sont des éléments indispensables aux conditions d'apprentissage, et à l'épanouissement de chacun, les IFMS d'Albi ont mis en place des ateliers de bien être à destination de tous les apprenants.

Les différents ateliers :



ÉLÈVE ÉTRANGER

Avant d'être admis

Campus France

Il vous accompagne dans vos démarches pour étudier en France.

<https://www.campusfrance.org/fr>



Centre ENIC-NARIC

Rattaché à France Éducation international depuis 2004, le centre ENIC-NARIC France est le centre d'information français sur la reconnaissance académique des diplômes étrangers. Il contribue à promouvoir la mobilité internationale en facilitant la lecture des parcours académiques.

<https://www.france-education-international.fr/expertises/enic-naric?langue=fr>

Après être admis

Pour suivre la formation vous devez être titulaire d'un titre de séjour en cours de validité.

PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

La politique d'inclusion des IFMS d'Albi permet l'accessibilité (accueil et accès) aux publics en situation de handicap.

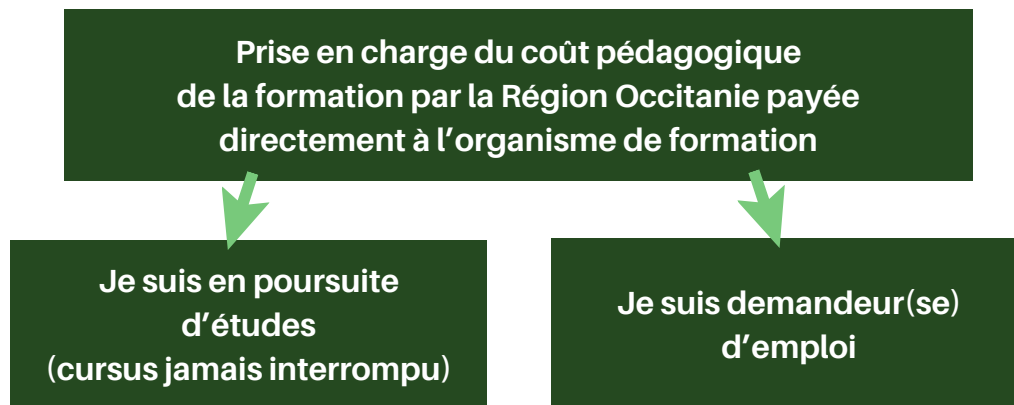
COÛT DE LA FORMATION

Frais pédagogiques

Formation complète : 7500€

Formation partielle : le coût est calculé au prorata du nombre d'heures de formation.

Vous pouvez nous adresser une demande de devis.



Si je suis en activité professionnelle, je me rapproche de mon employeur ou d'un OPCO (opérateur de compétences) pour le financement de ma formation.

Lorsque je fais ma formation en alternance, le coût de ma formation est pris en charge par mon employeur.



AIDES FINANCIÈRES

BOURSES D'ÉTUDES SANITAIRES ET SOCIALES

Les étudiants ont la possibilité de faire une demande bourses d'études sanitaires et sociales. Celle-ci est attribuée par la Région Occitanie sous réserve de remplir certaines conditions.

QUI PEUT Y PRÉTENDRE ?

Les bourses d'études sanitaires et sociales sont attribuées aux apprenant.e.s inscrit.e.s en formations paramédicales, de sages-femmes, en maïeutique ou en travail social dans un centre de formation agréé par la Région Occitanie et dont le niveau de ressources personnelles et/ou familiales est reconnu insuffisant au regard de leurs charges, sous réserve de remplir certaines conditions.

QUELLES SONT LES CONDITIONS GÉNÉRALES D'ATTRIBUTION ?

- 1 Être de nationalité française ou ressortissant.e d'un pays de l'Union Européenne ou étranger.ère en situation régulière en France depuis le 1er janvier de l'année de début du cycle de formation.
- 2 Justifier d'un montant de revenus et de points de charge appréciés conformément aux modalités fixées à l'article 5 du règlement régional (consultable sur le site de la Région).
- 3 Être assidu.e. Le paiement de la bourse d'études est soumis aux obligations d'assiduité aux cours et de présence aux examens.
- 4 Avoir déposé dans les délais fixés une demande de bourse. Le dépôt d'une demande comporte deux phases indissociables l'une de l'autre :
 - la saisie en ligne sur le site régional dédié à ce dispositif,
 - le dépôt des pièces justificatives.

LA BOURSE EST-ELLE CUMULABLE AVEC UN AUTRE FINANCEMENT PUBLIC ?

La bourse n'est pas cumulable avec un autre financement public constituant une aide à la formation : CPF (Compte Personnel de Formation), AREF (Allocation d'aide au Retour à l'Emploi Formation), RFF (Rémunération de Fin de Formation), Transitions Pro Occitanie, bourse d'un autre Ministère (Éducation, Recherche, Agriculture...).

+ d'infos

Vous trouverez toutes les informations sur ce lien :

<https://www.laregion.fr/bourses-etudes-sanitaires-sociales>

RÉMUNÉRATION RÉGION

Pour les demandeurs d'emploi ne bénéficiant pas d'allocation, vous pouvez prétendre à une rémunération de la Région sous conditions.

Pour en faire la demande, vous pouvez vous rapprocher du secrétariat des IFMS d'Albi.

AIDE AU PERMIS

Pour les apprenants en contrat d'apprentissage une aide au permis de 500€ peut être demandé. Se rapprocher du secrétariat pour en faire la demande.

MODALITÉS D'ADMISSION EN IFAS

Pour connaître le calendrier des inscriptions et les dates des prochaines rentrées, nous vous invitons à consulter notre site internet : www.ifmsalbi.fr



Les candidats doivent être âgés de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation. En revanche, aucune limite d'âge supérieure n'est fixée.

Il n'y a aucune condition de diplôme pour accéder à la sélection.

Pour la formation en alternance, le candidat doit :

- Avoir trouvé un employeur

INSCRIPTION

Pour rentrer en formation aide-soignante, vous devez nous déposer un dossier d'inscription.

La procédure se passe en ligne sur notre site internet dans l'onglet :

"Formation aide-soignante" → "Inscription"

Vous devez cliquer sur le lien de préinscription en ligne et remplir les informations demandées.

Une fois votre préinscription enregistrée, vous devez télécharger le dossier d'inscription qui est à nous remettre pendant la période de préinscription.

Pour le restituer vous pouvez :

Le déposer directement aux IFMS d'Albi sur nos horaires d'ouverture

OU

L'envoyer par voie postale

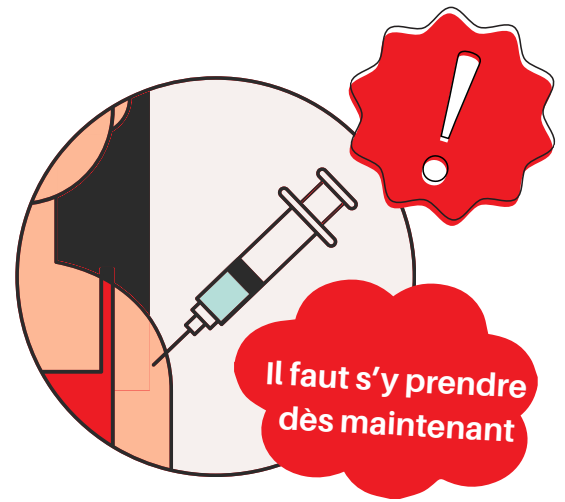
Vous devrez passer une sélection, soit un entretien oral, sauf dans les cas suivant :

- Je m'inscris pour la formation initiale en 11 mois et je suis ASHQ ou agent de service ayant exercé 1 an à temps complet ou 6 mois avec un justificatif de la formation continue de 70h....
- Je m'inscris pour la formation en alternance avec un contrat de professionnalisation et je suis ASHQ ou agent de service ayant exercé 1 an à temps complet ou 6 mois avec un justificatif de la formation continue de 70h....
- Je m'inscris pour la formation en alternance avec un contrat d'apprentissage.

OBLIGATIONS VACCINALES

Afin de pouvoir suivre la formation, les élèves devront obligatoirement avoir un calendrier vaccinal à jour et compatible avec la mise en stage en milieu hospitalier contre :

- L'Hépatite B
- La diphtérie - Le tétanos - La poliomyélite

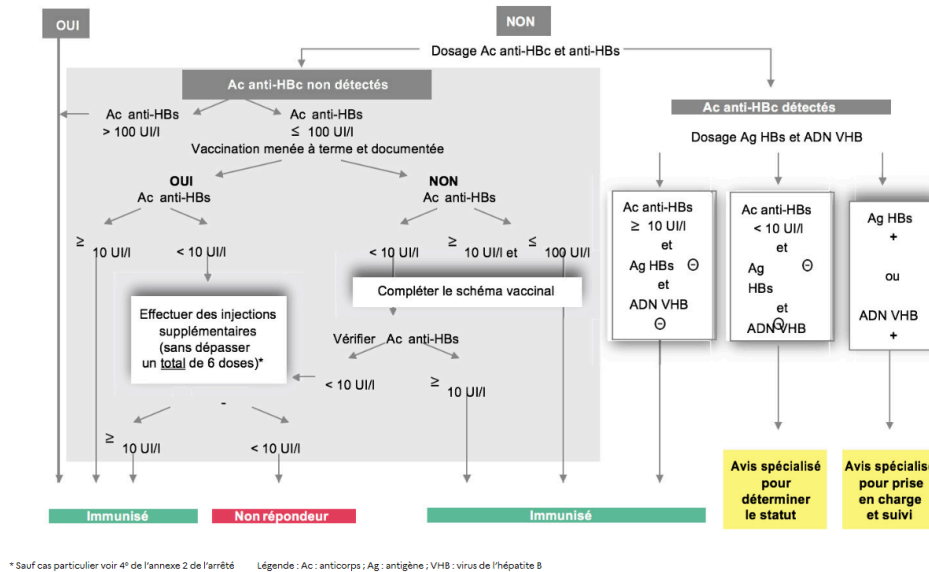


Hépatite B

Pour les adultes, la vaccination est réalisée suivant :

- Soit le **schéma classique** à trois doses à 0, 1, et 6 mois (avec HBVAXPro 10 et ENGERIX B20 µg). Un intervalle d'au moins 5 mois devra être respecté entre la deuxième et la troisième injection.
- Soit le **schéma accéléré**. Dans certains cas particuliers chez l'adulte, où l'obtention très rapide d'une protection vaccinale est souhaitable, et conformément à l'AMM du vaccin ENGERIX® B20 µg, un schéma accéléré peut être proposé. Il comporte l'administration en primo-vaccination de 3 doses en 21 jours (J0, J7, J21), suivies d'un rappel 12 mois après, indispensable pour assurer une protection au long cours.

Si un contrôle d'anticorps anti-HBs post-immunisation est jugé nécessaire du fait d'un risque élevé d'exposition, celui-ci devra être effectué 4 à 8 semaines après l'administration de la dose de rappel à 12 mois.



La diphtérie - Le tétanos - La poliomyélite

Vaccination avec un vaccin combiné comportant la valence D : une dose à l'âge de 2 mois (8 semaines) et à 4 mois suivies d'une dose de rappel à 11 mois.

Rappels ultérieurs :

- à 6 ans : une dose de vaccin DTCaPolio ;
- entre 11 et 13 ans : une dose de vaccin dTcaPolio12 ;
- à 25 ans : une dose de dTcaPolio, ou, si la personne a reçu une dose de vaccin coquelucheux depuis moins de 5 ans, une dose de dTPolio ;
- à 45 ans : une dose de dTPolio ;
- à 65 ans : une dose de dTPolio ;
- à 75 ans, 85 ans, etc. (intervalle de dix ans au-delà de 65 ans) : une dose de dTPolio.

VIE DE L'ÉLÈVE

LA VILLE D'ALBI

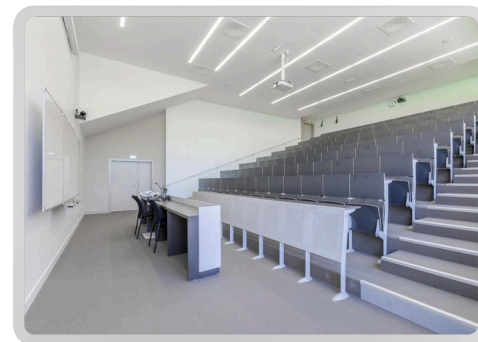
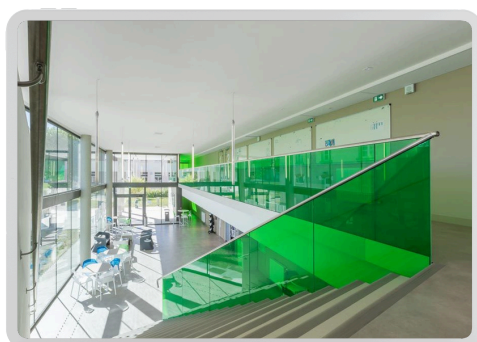


Albi est une ville du Sud-Ouest de la France, située à moins d'une heure de Toulouse, classée en juillet 2010 au Patrimoine mondial de l'Humanité.

LES IFMS D'ALBI



Les IFMS regroupent l'IFSI, l'IFAS et le CFA sur le site du Campus CHAMPOLLION où se trouvent une bibliothèque Universitaire et un restaurant Universitaire.



SE DÉPLACER



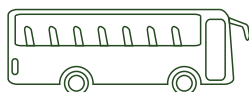
5 minutes à pied de la gare Albi-ville



15 minutes à pied du centre-ville



5 minutes en vélo du centre-ville



1 arrêt de bus devant l'université Champollion

La ville d'Albi est couverte par le réseau de bus LibéA

11 lignes régulières urbaines

17 lignes périurbaines

3 navette électriques gratuites en centre-ville

Découvrez la plaquette des services et outils de Libéa Mobilités





SPORT

Élue ville la plus sportive de France en 2012 par le journal l'Equipe en partenariat avec le Comité national olympique France et le ministère des Sports, la ville d'Albi, riche en équipements, permet aux habitants et visiteurs de pratiquer la discipline de leur choix.

SE DIVERTIR

Albi est une ville dynamique où vous pourrez profiter tout au long de l'année de spectacles, expositions, visites guidées, concerts, festival, vide-greniers, brocantes. Patrimoine et Culture sont les marqueurs identitaires d'Albi. Le binôme culture-patrimoine est un élément très fort de l'histoire albigeoise, de sa cohésion sociale et de son attractivité.



Situés en cœur de ville, présentent l'actualité du 7e art : le multiplexe des Cordeliers CGR, et la Salle Arcé, anciennement nommé l'Athamor, le CGR Lapérouse.

Vous retrouverez 7 musées : le musée Toulouse-Lautrec, le musée Lapérouse, le musée de la mode, le musée d'art sacré, le musée Benjamin Pailhas, le musée du Vieil Albi, le musée Cordoba.



Vous retrouverez 5 lieux culturels : le Scenith, le théâtre municipal des Lices, le Carré Public, le grand Théâtre des Cordeliers, l'Hôtel Rochegude.

SE RESTAURER



De nombreux bars et restaurants font la richesse gastronomique de la ville d'Albi. Vous pourrez y découvrir les spécialités culinaires du Tarn. Sur le campus Champollion se trouve le Resto'U et une cafétéria.

+ d'infos

Retrouver toutes les actualités sur le site internet de la mairie d'Albi : <https://www.mairie-albi.fr/fr>

NOUS CONTACTER

ACCUEIL

SCOLARITÉ AIDE-SOIGNANTE

SECRÉTAIRE CFA

Laetitia PAPPAKOSTAS

Ameline GIULIANI

 secretariat@ifmsalbi.fr

 laetitia.pappakostas@ifmsalbi.fr

 ameline.giuliani@ifmsalbi.fr

 05 67 87 45 08

 05 67 87 45 14

 05 67 87 45 11

PLAN

ADRESSE

6 impasse François Verdier
81000 ALBI



 www.ifmsalbi.fr



Erasmus+
Enrichit les vies, ouvre les esprits.
N° de charte : EACEA-03-2020 ECHE-LP-2020

